



Concours International d'Art Lyrique de Namur Jodie Devos

Règlement

INTRODUCTION

Placé sous le marrainage de Madame Patrizia Ciofi, le Concours International d'Art Lyrique de Namur a pour but de promouvoir la carrière professionnelle de jeunes chanteurs et chanteuses lyriques de toutes nationalités.

Il offre:

- 5 prix et des prix spéciaux
- une prestation en demi-finale avec mise en scène
- une prestation en finale au Namur Concert Hall avec l'orchestre de l'Opéra Royal de Wallonie dirigé par le Maestro Ayrton Desimpelaere
- un jury composé de représentants de maisons d'opéra, d'agents artistiques et d'artistes lyriques de renommée internationale
- des masterclass avec un ou des artistes lyriques de renommée internationale
- des conférences avec des personnalités marquantes du monde de l'opéra

La troisième édition du Concours se déroulera du lundi 26 janvier au samedi 07 février 2026 à Namur.

PROGRAMME - REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

Le Concours International d'Art Lyrique de Namur est organisé en 4 étapes:

- **Sélection des candidats**

La Commission du Concours sélectionne les candidats-candidates admis-es à participer à l'épreuve éliminatoire sur base du curriculum vitae et de la lettre de recommandation envoyés à l'inscription par le candidat.

- **Epreuve éliminatoire**

Interprétation de 2 airs d'opéras au choix

- différents de celui présenté en demi-finale
- de compositeurs et d'époques différents
- dans des langues différentes

- d'un minutage de maximum 12 minutes (le jury se réserve le droit d'interrompre la prestation si le timing devait être dépassé)

Au terme de cette épreuve, **15 demi-finalistes** sont sélectionné(e)s

- **Demi-finale**

Interprétation d'1 air d'opéra au choix

- différent de ceux présentés en éliminatoire
- mis en scène par le metteur en scène du CIALN
- **des vêtements noirs sont nécessaires, propices à incarner le personnage choisi**
- de minutage libre

Au terme de cette épreuve, **5 finalistes** sont sélectionné(e)s par le jury

Vote du public : Le public est appelé à voter pour désigner la ou le demi-finaliste de son choix. Le choix du public s'ajoutera aux 5 finalistes s'il ne figure pas parmi le choix du jury

- **Finale**

Interprétation de 2 airs d'opéras

- choisis en partenariat entre la/le candidat·e et le chef d'orchestre (les airs pourraient être les mêmes que ceux présentés précédemment)

Au terme de cette épreuve, les **5 ou 6 lauréats** sont classé(e)s

Tous les airs sont chantés de mémoire, dans la tonalité et la langue d'origine.

Certains aménagements du programme sont possibles pour les contre-ténors, sous réserve d'acceptation par la direction du Concours.

Les répétitions avec piano, éliminatoires et demi-finales se dérouleront dans les locaux de l'IMEP (Institut Royal Supérieur de Musique et de Pédagogie) , rue Henri Blès, 33A, B-5000 Namur

La finale, avec l'orchestre de l'Opéra Royal de Wallonie sous la direction du Maestro Ayrton Desimpelaere, se déroulera au Namur Concert Hall, rue Rogier 82, B-5000 Namur

CALENDRIER

Mardi 16 décembre 2025: date limite d'inscription sur le site du Concours.

Après cette date, plus aucune modification ne pourra être apportée au programme de chaque candidat·e, à moins d'être requise par la direction du Concours.

Vendredi 19 décembre 2025: publication sur le site du Concours des participant(e)s retenu(e)s par la Commission de sélection à participer aux épreuves.

Vendredi 16 janvier 2026: date limite de paiement du droit d'inscription au Concours

Lundi 26 janvier 2026, 17h00: publication de l'ordre de passage

Mardi 27 janvier 2026: répétitions avec piano

Mercredi 28 et jeudi 29 janvier 2026: éliminatoire

Vendredi 30 et samedi 31 janvier 2026: répétitions avec piano et travail de mise en scène

Dimanche 01 février 2026: demi-finale

Vendredi 06 février 2026: répétitions avec l'orchestre de l'Opéra Royal de Wallonie

Samedi 07 février 2026, 20h00: finale

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le Concours International d'Art Lyrique de Namur est accessible aux chanteurs et chanteuses de toutes nationalités, âgés de 18 à 35 ans inclus au 01 janvier 2026.

Les inscriptions doivent être enregistrées au plus tard le 16 décembre 2025, date de réception faisant foi. Aucune inscription tardive ne sera prise en compte.

Les candidat(e)s doivent s'inscrire en envoyant un courriel à cialninscription@gmail.com

Cet envoi comprendra:

- 1) La biographie du/de la candidat·e
en français ou en anglais
de 10 à 15 lignes
police times new roman 12
interligne 1,5
format WORD
- 2) Une photographie récente du/de la candidat·e
en jpg. HD
dans son format original de prise de vue
- 3) La copie d'un document officiel attestant la date de naissance du/de la candidat·e
- 4) L'adresse électronique du/de la candidat·e
- 5) L'adresse postale du/de la candidat·e au moment du concours
- 6) Un numéro de téléphone de contact valide durant le concours
- 7) Le/la candidat·e désire-t-il/elle un logement durant le concours ? OUI / NON
- 8) Une lettre de recommandation émanant d'une personnalité du monde musical
- 9) Les 2 airs chantés en éliminatoire, cités de la façon suivante:
Compositeur - opéra - personnage - nom de l'air
- 10) L'air chanté en demi-finale, cité de la façon suivante:
Compositeur - opéra - personnage - nom de l'air
- 11) Un choix de 4 airs pour la finale, cités de la façon suivante:
Compositeur - opéra - personnage - nom de l'air
Parmi les 4 airs, 2 seront choisis en partenariat entre la/le candidat·e et le chef d'orchestre.
Les airs pourraient être les mêmes que ceux présentés précédemment

***NB: le programme encodé des différents airs (éliminatoire, demi-finale, finale) est définitif.
Plus aucun changement ultérieur ne sera donc possible après l'encodage***

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription s'élève à **100€**

Cette somme est à payer pour le 16 janvier 2026 au plus tard, sur le compte de l'ASBL « Musique et Vie » en indiquant clairement les **NOM** et **PRENOM** du/de la candidat·e

- IBAN: **BE34 0012 6246 4090**

- code SWIFT/BIC: **GEBABEBB**

Tout·e candidat·e dont le versement du montant de l'inscription ne sera pas reçu totalement

sur le compte bancaire sus-dit à la date du 16 janvier 2026 se verra automatiquement refuser l'accès à toutes les épreuves du Concours.

Cette somme ne sera remboursée en aucun cas, sauf annulation complète du Concours par la direction du Concours.

EXAMEN DES CANDIDATURES/DOSSIERS

Par son inscription en ligne au Concours, le/la candidat·e adhère pleinement et accepte totalement le règlement complet du Concours.

FRAIS DE VOYAGE

Le Concours ne prend en charge ni les frais de voyage, ni les frais de déplacements.

HÉBERGEMENT

Le Concours peut procurer aux candidat(e)s qui le souhaitent, et seulement selon les possibilités, un hébergement gratuit dans des familles d'accueil dans les environs de Namur. Ces familles n'hébergeront que les candidat(e)s ainsi que les éventuel(le)s pianistes accompagnateurs-trices privé(e)s. Aucune autre personne accompagnante ne sera prise en charge.

L'hébergement comprendra uniquement la nuitée et le petit-déjeuner durant la durée totale du Concours, à savoir du lundi 26 janvier au samedi 07 février 2026 inclus.

PIANISTES ACCOMPAGNATEURS/ACCOMPAGNATRICES

Le Concours met à la disposition des candidat(e)s des pianistes accompagnateurs / accompagnatrices avec lequel(le)s un temps de répétition égal sera prévu. Il est cependant possible de venir avec son-sa propre pianiste. Toutefois, aucun(e) pianiste privé ne sera rémunéré(e) par le Concours.

CESSION DE(S) DROITS

Par leur inscription et participation au Concours, tout·e candidat·e ainsi que son pianiste privé éventuel cèdent au Concours le droit de pouvoir librement fixer, reproduire, faire reproduire leurs prestations aux différentes épreuves du Concours et aux concerts, ce sur tout support, diffusion radiophonique, télévisée, internet, en direct ou en différé comprises.

PARTITIONS

Les candidat(e)s doivent fournir une copie de toutes les oeuvres qu'ils interpréteront au pianiste qui les accompagne, ainsi qu'à la direction du Concours :

- en format papier
- non recto verso
- non collé
- non attaché

Le Concours décline toute responsabilité en cas d'utilisation éventuelle de copies ou photocopies de partitions.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Toutes les épreuves du Concours International d'Art Lyrique de Namur sont publiques. L'ordre de présentation des candidats aux différentes épreuves du Concours sera celui de

l'ordre de passage.

Tous les candidats et candidates auront droit au même temps de répétition, que ce soit avec le pianiste accompagnateur ou l'orchestre.

JURY

Le jury du Concours se composera, outre son Président et un Secrétaire, de personnalités choisies parmi des représentants de maisons d'opéra, des agents artistiques et des artistes lyriques de renom.

Les Président et Secrétaire n'ont pas de droit de vote, mais le Président sera souverain en cas d'ex-aequo ou de tout autre litige au sein du jury.

La direction du Concours se réserve le droit de pouvoir augmenter et varier le nombre et le choix des membres du jury entre l'épreuve éliminatoire et la finale.

REMARQUES

En cas de litige, seul le règlement rédigé en langue française aura valeur juridique

PRIX

Premier prix: grand prix du CIALN, prix de la ville de Namur
3000 €

Deuxième prix: prix de Rotary Namur Confluent
2000 €

Troisième prix: prix des Amis de l'IMEP
1000 €

Quatrième prix: prix « Musique et Vie »
1000 €

Cinquième prix:
1000 €

Prix spéciaux:

- ***Prix du public: prix « Enrica BUGINI JARDON » : attribué par le public lors de la finale.***
500 €
- ***Prix Richelieu: attribué par le Club Richelieu au/à la candidat(e) qui chantera un air en langue française lors de l'épreuve finale. Le jury est libre d'attribuer ou non ce prix.***
500 €

INFORMATIONS

Site du Concours: www.cialn.com

Adresse électronique pour informations: cialninformations@gmail.com